



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 058-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.71

Déposée le : 14.03.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Riesen (La Neuveville, PSA) (porte-parole)
Kocher Hirt (Worben, PS)
Gasser (Bévilard, PSA)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Burnouts professionnels : un problème de santé publique à surveiller pour une meilleure prise en charge

Le Conseil-exécutif est chargé d'améliorer la surveillance, la prise en charge et le suivi de la problématique des burnouts professionnels (BP) en :

1. collectant des données, avec les institutions compétentes et concernées, sur l'incidence, les caractéristiques et l'évolution des BP dans le canton de Berne dans le cadre d'une étude longitudinale ou d'un système de déclaration systématique ;
2. faisant des démarches auprès de la Confédération pour que les BP puissent être reconnus et pris en charge par l'assurance-accident.

Développement :

Depuis 2018, l'OMS tient compte des burnouts professionnels (BP) dans sa Classification internationale des maladies (CIM-11). Elle ne les classe pas comme maladie, mais comme phénomène lié au travail.

Dans sa réponse à l'interpellation 215-2021, le Conseil-exécutif indique qu'il ne dispose pas d'informations concernant l'incidence des BP dans le canton. Il mentionne que les retours d'expérience indiquent que la pandémie de COVID-19 semble avoir pesé lourdement sur la santé mentale des employé·e·s, notamment dans le corps enseignant. C'est aussi certainement le cas dans d'autres secteurs, par exemple les professionnel·le·s de santé et les salarié·e·s de commerce. Dans sa réponse, le Conseil-exécutif reconnaît qu'aucune donnée n'a été récoltée à ce sujet dans le canton, et ouvre la voie à la mise en place d'un système de déclaration systématique des cas de BP (cf. réponse à la question 3).

Les BP représentent un vrai enjeu de santé publique. Une étude épidémiologique longitudinale ou un système de déclaration systématique (comme envisagé par le Conseil-exécutif) permettrait d'avoir un meilleur aperçu de l'ampleur, des causes et des éléments en lien avec la prise en charge des BP. Ces connaissances sont importantes pour guider les politiques publiques visant à prévenir la survenue de BP parmi la population du canton, à améliorer sa prise en charge, et ainsi à réduire les coûts sanitaires et économiques directs et indirects qui y sont liés.

Au vu de ces constats, nous prions le Conseil-exécutif d'entreprendre les démarches pour mettre en place un système de déclaration systématique des BP dans le canton.

Destinataire

– Grand Conseil